



SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le Président du
Comité Technique Paritaire
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 13 avril 2010

Objet : pré affectations système ARTEMIS/ORION

Monsieur le Président,

Au cours du CTP en date du 8 avril dernier, le DDSIS nous a informés que le principe de pré affectation des engins sur les feuilles de garde du nouveau système ARTEMIS serait modifié quand l'effectif d'un casernement serait supérieur à l'effectif de base défini dans l'arrêté préfectoral portant règlement opérationnel du SDIS du Rhône. Le système de pré affectation totale basculerait en pré affectation partielle. A savoir un chef d'agrès et un conducteur par véhicule.

Nous tenons à vous informer que nous sommes contre cette orientation car à notre sens, elle n'aura pour effet que de désolidariser les agents, de perdre une cohésion qui est nécessaire à l'accomplissement de nos missions et de créer des problèmes d'inventaires et d'entretien. De plus, nous vous demandons également de faire en sorte que lors d'une alerte, la fonction opérationnelle de l'agent apparaisse sur l'écran de son bip.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN